

NOTE D'INFORMATION

CONSIGNES POUR LA COMMUNAUTE FRANCAISE DE CLUJ

- **Informez-vous sur votre situation en matière de couverture sociale :** vous devez être couvert par la sécurité sociale française et par une assurance santé complémentaire pour vous faire rembourser vos soins. Vous pouvez vous adresser à la Caisse des Français de l'Étranger : <http://www.cfe.fr>
- **Procurez-vous votre carte européenne d'assurance maladie,** elle vous permet l'accès aux soins gratuits dans le service public de santé roumain : <http://www.ameli.fr/fiches-synthetiques/la-carte-europeenne-d-8217-assurance-maladie.php>
- **Contractez une assurance rapatriement** auprès d'une mutuelle ou d'une compagnie d'assurance en France. Cette assurance est indispensable en cas d'urgence médicale, elle vous permet de prendre en charge un éventuel rapatriement sanitaire en cas d'urgence médicale ne pouvant pas être traitée en Roumanie.
- **Drogues :** ne pas consommer de stupéfiants, vous encourez de lourdes peines de prison, y compris pour une simple consommation de drogues type cannabis (peu de jurisprudence en Roumanie sur ce comportement). Toute consommation d'alcool est interdite au volant (0 gr/litre contrairement à 0,5 gr/l en France).
- **Problèmes de police, de justice, de santé** nécessitant une assistance consulaire : en cas d'urgence dûment justifiée contactez directement le Consul Honoraire, Pascal FESNEAU, tél : 0744 787 717. Si vous n'arrivez pas à le joindre, appelez directement le Consulat à Bucarest au 021 303 10 00 (du lundi au vendredi de 9h00 à 17h30) ou au 0740 034 828 (en dehors des horaires de bureau). Enregistrez ces numéros sur votre téléphone portable.
- **Situations de crise :** en cas d'incident grave (catastrophe naturelle, accident industriel ou nucléaire, troubles sociaux majeurs, etc.) contacter votre Consul Honoraire : 0744 787 717 (par texto si les lignes sont occupées). Si les moyens de communication sont coupés, il faut vous rendre à l'institut Français de Cluj, str. I.C. Bratianu, nr 22. Localisez cette adresse à l'avance.
- **Perte ou vol de documents d'identité :** seul le Consulat à Bucarest est habilité à vous délivrer un laissez-passer pour pouvoir retourner en France, consulter :

http://www.ambafrance-ro.org/index.php/fr_FR/l-ambassade/les-services/consulat/securite-protection-des-francais/perte-et-vol-de-documents-d-identite-et-de-moyens-de-paiement

- **Votre inscription au Registre des français établis hors de France** est vivement recommandée, notamment pour pouvoir vous localiser rapidement en cas d'événement grave dans le pays, plus d'informations sur :

<https://monconsulat.diplomatie.gouv.fr/monconsulat/dyn/public/headerPublic/registre.html;jsessionid=4F9FDF5FCDA0C83D16A7E848D47E8FF7.jvm33>

http://www.ambafrance-ro.org/index.php/fr_FR/l-ambassade/les-services/consulat/demarches-administratives/inscription-au-registre-des-francais-etablis-hors-de-france

- **Elections** : si vous êtes inscrit sur une liste électorale en France et que vous ne pourrez pas vous rendre à votre bureau de vote, vous pouvez donner procuration à un mandataire à condition qu'il soit inscrit dans la même commune que vous et qu'il ne soit pas déjà mandataire de quelqu'un d'autre. L'agence Consulaire de Cluj peut établir des procurations de vote si vous ne réussissez pas à aller au commissariat de police ou à la gendarmerie de votre commune.

Plus d'informations sur les procurations de vote : <http://vosdroits.service-public.fr/F1604.xhtml>

- **Carte de résident roumaine** : elle est obligatoire lors d'un séjour de plus de trois mois en Roumanie. Cette carte de résident vous sera demandée pour plusieurs démarches administratives.

Se renseigner auprès du service d'immigration du Ministère de l'Intérieur, le bureau se situe dans le parking du centre commercial Iulius. Horaires et adresse : http://cj.politiaromana.ro/wp-content/anunturi/PROGRAM_SERVICIUL-IMIGRARI_CLUJ.htm

- **Plaques d'immatriculation** : si vous venez avec votre voiture personnelle votre immatriculation en plaques roumaines est obligatoire au bout de trois mois de séjour, les démarches se font à la Police de Cluj. Plus de détail sur le site : <http://www.birouldeconsiliere.ro/detaliu.aspx?eID=45&t=Articole> (Vous pouvez traduire le contenu via Google Traduction, ce site contient également d'autres informations utiles).

N'oubliez pas que votre nationalité française vous confère des droits mais aussi des devoirs, respectez la loi roumaine, évitez tout comportement irrespectueux ou agressif, toute incivilité qui pourrait compromettre votre séjour ou qui pourrait porter préjudice à l'image de votre pays.

Autres sites utiles :

L'Ambassade de France en Roumanie :

<http://www.ambafrance-ro.org/>

Le site des français établis hors de France :

www.monconsulat.fr

L'institut Français de Cluj-Napoca :

http://www.institutfrancais-roumanie.com/institutfrancais-roumanie.com/?id_profil=65